Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Est ce qu'on peut m'arreter pour burnout

Par fab1269

Bonjour,

C'est la premiere fois que j'ecris sur ce forum.
Est ce que vous pourriez m'aider. Je voulais savoir si mon médecin a le droit d'écrire burnout sur mon arret de travail ?
On m'a dit que ce n'etait pas une maladie et qu'il n'avait pas le droit. On m'a parle de tableau de securite sociale, de DSM 5 et j'avoue je n'y comprends rien. Si vous pouvez me donner des éléments,ce serait gentil. Merci de votre aide.

Par isernon

bonjour,

voir ce lien sur cette maladie:

[url=https://www.avocat-travail-montpellier.com/arret-de-travail-burn-out-quelles-obligations-pour-le-salarie-et-l-employeur.html#:~:text=Pour%20prouver%20son%20burn%2Dout,droit%20dans%20son%20milieu%20professionnel.]https://www.avocat-travail-montpellier.com/arret-de-travail-burn-out-quelles-obligations-pour-le-salarie-et-l-employeur.html#:~:text=Pour%20prouver%20son%20burn%2Dout,droit%20dans%20son%20milieu%20professionnel.[/url]

salutations

Par Prana67

Bonjour,

Pouvez vous préciser qui est ce "on" qui vous donne des conseils ?
Votre médecin peut écrire burnout ou épuisement professionnel sur l'arrêt.
La ou ça peut se compliquer pour vous, c'est si vous voulez faire reconnaitre votre burnout comme maladie pro.
Pour simplifier, il existe un tableau de différentes maladie qui sont liées au travail. Si vous avez une de ces maladie la reconnaissance comme maladie pro sera assez simple.
Par contre si votre maladie n'est pas dans ce tableau, et c'est le cas pour l'instant du burnout, se sera à vous de prouvez que c'est effectivement lié au travail.